

ETHIQUE ET ANTICORRUPTION

La société GROUPE IRD (et son groupe) n'est pas concernée par la Loi relative à la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation économique, dite Loi SAPI II, dans son volet anticorruption.

En effet, la société (et son groupe) emploie moins de 500 salariés et son chiffre d'affaires consolidé est inférieur à 100 M€.

Chaque collaborateur est amené à signer la Charte de Déontologie du groupe et s'engage à respecter les dispositions prévues par le RÈGLEMENT (UE) No 596/2014 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 avril 2014 - Article 7 – 1 ainsi que celles des Articles L465-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Certaines sociétés, comprises dans le périmètre de consolidation de GROUPE IRD, sont soumises à des réglementations particulières :

- IRD GESTION a un statut de Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF,
- IRD CONSEIL développe une activité d'intermédiaire en opérations de banque sous le contrôle de l'ACPR et est titulaire d'un numéro ORIAS, ainsi qu'une activité de transactions immobilières bénéficiant de la carte T transactions.